

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,

le 5 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
27 FEVRIER 2019

DATE d'AFFICHAGE
11 MARS 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 27

Votants : 36

Etaient Présents : M. Bernard AUDRAN, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Daniel BOURZEIX, Jean-François BREGER, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°28-2019 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VIPE

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est engagée depuis 2012 avec l'association VIPE (Vannes Innovation Promotion Extension). L'objet de cette structure est triple et repose sur :

- L'hébergement et les services aux entreprises
- La gestion de la Technopôle par l'accompagnement de projets innovants
- L'agence de développement chargée de la prospection et de la promotion des territoires.

Le mode de financement est assuré par une participation de ses membres qui représentait pour la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, au titre de l'année 2018, un montant de 36 999 €.

Au regard du budget important alloué à cette association et du faible retour sur investissement de l'agence de développement pour les territoires, les Présidents des trois Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays de Vannes ont souhaité abandonner la prospection de nouvelles entreprises et recentrer VIPE sur ses deux premières missions.

En conséquence, il est proposé d'approuver une nouvelle convention pour l'année 2019, qui repose sur les éléments suivants :

- Accompagnement à la création d'entreprises innovantes ;

- Accompagnement des entreprises en croissance lié à l'innovation,
- Animation de l'innovation.

Le montant de la participation de la Communauté de Communes pour l'année 2019 est ainsi ramené à 18 000 €.

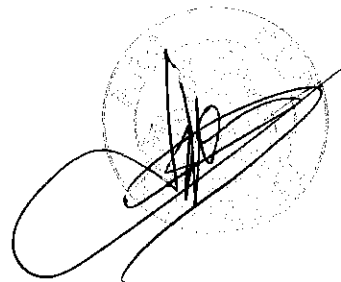
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 11/03/19

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be 'M. B. B.'. The stamp is partially obscured by the signature.